

François Hollande trouve "tout-à-fait respectable" l'idée de Mme Merkel de vider de sens des démocraties



LA CHANCELIÈRE D'ALLEMAGNE A PROPOSÉ SANS VERGOGNE LA MISE SOUS TUTELLE DES BUDGETS NATIONAUX



Le 18 octobre 2012 est une nouvelle date à marquer d'une pierre noire dans le processus d'instauration d'une dictature étendue à l'ensemble du continent européen. Dans le courant de l'après-midi, la Chancelière Angela Merkel a en effet déclaré publiquement, depuis Berlin, qu'il fallait désormais confier un droit de veto sur les budgets nationaux des États membres de la zone euro au Commissaire européen aux Affaires économiques.

Elle l'a dit précisément en ces termes :

« Nous pensons, et je le dis au nom de l'ensemble du gouvernement allemand, que nous pourrions faire un pas en avant en accordant à l'Europe un véritable droit d'ingérence sur les budgets nationaux quand ils ne respectent pas les limites fixées pour la stabilité et la croissance ».

À SUIVRE MME MERKEL, LE BUDGET DE LA FRANCE DEVRAIT ÊTRE SOUMIS AUX DÉCISIONS DE M. OLLI REHN, COMMISSAIRE FINLANDAIS ET HOMME TRÈS PROCHE DES INTÉRÊTS AMÉRICAINS

Cette proposition de la Chancelière d'Allemagne revient à soumettre les budgets nationaux à la décision du Commissaire européen aux Affaires économiques et de ses services.

C'est-à-dire que le budget de la France, par exemple, serait désormais décidé, modifié, et tranché en dernier

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
recours, par une coterie de technocrates, très majoritairement étrangers, tous formés sur le même moule et sélectionnés pour leur dévotion au "modèle" américain, et tous dépourvus de la moindre légitimité démocratique puisque non-élus.

Pour être plus précis, ce serait l'actuel Commissaire finlandais, M.Olli Rehn, et ses services qui décideraient en définitive de ce que doit être le budget de la France.

Pour visualiser ce que seraient les conséquences très concrètes d'une telle décision, il n'est pas inutile de rappeler qui est ce M. Olli Rehn qui trancherait en dernier ressort de ce que doit être le budget de la République française.

Né le 31 mars 1962 à Mikkeli en Finlande, M. Rehn a fait une bonne partie de ses études et a passé sa jeunesse aux Etats-Unis. Il a effectué des études secondaires au Saint Paul College dans le Minnesota, puis il a effectué des études supérieures à l'université de Berkeley en Californie.



Avec un pareil pedigree, il affirme bien entendu être un « Européen convaincu »

Depuis qu'il a été nommé à la Commission européenne en 2004, cet « Européen convaincu », qui est aussi un homme politique finlandais membre du Parti du Centre (Kesk), a d'ailleurs fait preuve d'un conformisme et d'un "aplat-ventrisme" parfaits à l'égard des États-Unis.

1°) De 2004 à 2009, dans la Commission Barroso I où il détenait le portefeuille de "Commissaire chargé de l'Élargissement", il a conduit exactement la politique que souhaitait Washington :

il a mené tambour battant l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie,

il s'est bien entendu déclaré extrêmement favorable à l'adhésion de la Turquie à l'UE, (ce qu'exige Washington, pour faire coïncider le plus possible le périmètre de l'OTAN - dont la Turquie est membre depuis 1955 - et celui de l'UE),

il a dégagé des fonds européens colossaux à cette fin pour la Turquie, dans le cadre des "procédures de mise à niveau" : le total des subventions versés à la Turquie dans le cadre de la procédure d'adhésion a ainsi subi une très forte accélération sous l'impulsion d'Olli Rehn (à partir de 2004) puisque l'enveloppe versée à Ankara a été de

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
1.249.000.000 € sur la période 2002 – 2007 et de 4.873.000.000 € sur la période 2008 – 2013 (soit un total de plus de 6 milliards d'euros (6.122.000.000 €) sur la période 2002 - 2013).

2°) Depuis 2009, dans la Commission Barroso II où il déteint donc le portefeuille des "Affaires économiques", il a fait la preuve d'une docilité parfaite à la pensée européiste la plus orthodoxe.



Parfait apparatchik européiste habitué à débiter d'une voix monocorde les promesses de "lendemain qui chantent" de la construction européiste, Olli REHN présente ici sans aucune émotion le bilan économique de la zone euro (cf. en arrière-plan le graphique des évolutions du PIB de la zone !). Bien entendu, le Commissaire REHN nous promet constamment que tout va bientôt aller beaucoup mieux et que la crise est derrière nous...

On notera d'ailleurs que M. Rehn ne perd pas une occasion pour aller faire le beau outre-Atlantique. Voici quelques jours, le 25 septembre dernier, il est ainsi allé faire une conférence au Centre des Études européennes Minda de Gunzburg de l'université de Harvard sur le thème : « Rebuilding the Economic and Monetary Union ». (« Reconstruire l'Union économique et monétaire »).

À l'évidence, ce Commissaire "européen" estime qu'il est beaucoup plus important d'aller montrer à ses donneurs d'ordre qu'il exécute fidèlement les instructions plutôt que d'aller convaincre les citoyens des pays d'Europe - et notamment les Français - des bienfaits de la politique économique, menée - faut-il le préciser ? - dans une opacité et une absence totale de démocratie.

THE MINDA DE GUNZBURG
CENTER FOR EUROPEAN STUDIES

CHALLENGES OF THE 21ST CENTURY: EUROPEAN AND AMERICAN PERSPECTIVES SERIES

REBUILDING THE
ECONOMIC & MONETARY UNION

PUBLIC LECTURE AND Q&A WITH:
OLLI REHN
VICE PRESIDENT OF THE EUROPEAN COMMISSION
EU COMMISSIONER FOR ECONOMIC & MONETARY
AFFAIRS AND THE EURO

CHAIRIED BY KENNETH ROGOFF, THOMAS D. CABOT PROFESSOR OF PUBLIC POLICY

TUESDAY, SEPTEMBER 25TH
4:15 – 6:00 PM

En d'autres termes, on l'a compris, ce Commissaire européen sous les fourches caudines duquel la Chancelière d'Allemagne rêve de faire passer tous les budgets nationaux - dont celui de la France - est un parfait homme-lige des intérêts américains en Europe.

LE VOTE DU BUDGET EST LA CLÉ DE VOÛTE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME DE 1789

La proposition du 18 octobre 2012 de la Chancelière d'Allemagne revient donc à soumettre les budgets nationaux, donc le budget de la France, à la décision souveraine de responsables très majoritairement étrangers, inconnus du grand public et élus par personne.

Or je rappelle que l'Article XIV de cette Déclaration, qui constitue à la fois la base de notre pacte républicain depuis 223 ans et l'un des piliers de notre bloc de constitutionnalité, précise :

Article XIV

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20 et 26 27 et 28 août 1789, acceptés par le Roi

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de tout gouvernement politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'Assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.
LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.
Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.
Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.
La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme, n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.
La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'a donné pas.

VI.
La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites, ceux qui sollicitent, expédient, exécutent en force des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement: sans à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

LA garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés.

XIV.

LES citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, la source, le recouvrement et la durée.

XV.

LA société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

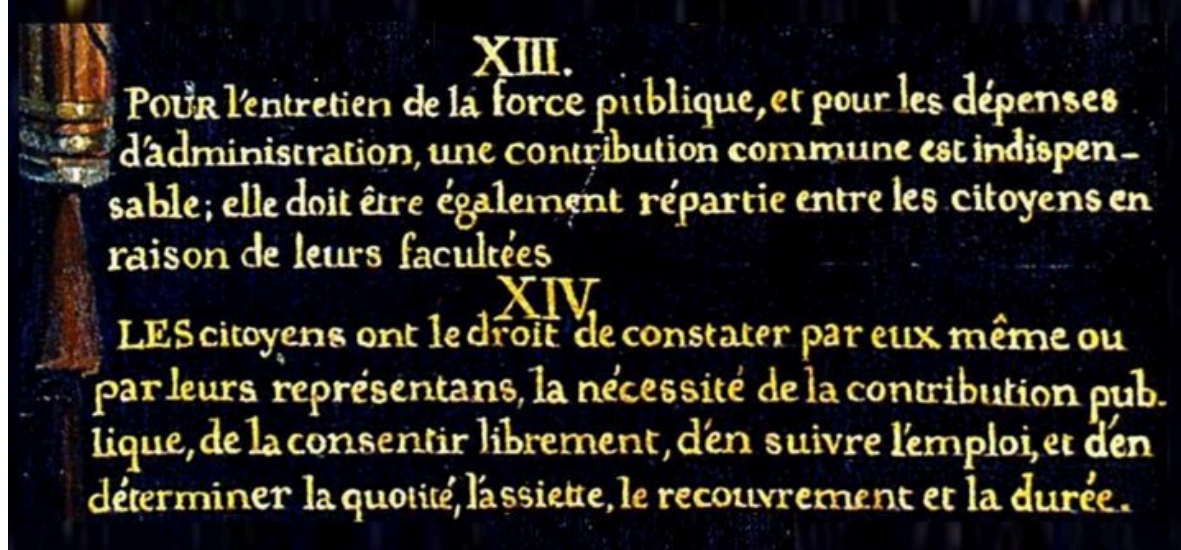
XVI.

TOUTE société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni les séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

LES propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRESENTANTS DU PEUPLE FRANCOIS



En d'autres termes, en prétendant soumettre le budget de la France à la décision de la Commission européenne, Mme Merkel propose tout simplement d'abolir l'un des dispositifs essentiels de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

Ce faisant, elle s'attaque aussi à ce qui fait aussi le principe de base de la démocratie puisque tous les constitutionnalistes, tous les historiens et tous les analystes politiques savent unanimement que la démocratie commence avec le vote des impôts et de leur destination par des représentants élus par le peuple. Or l'idée de Mme Merkel consiste bien, dans sa logique ultime, à dessaisir les députés et les sénateurs français de la fixation du budget de la France.

Cette idée est donc, au sens très précis des mots :

- une idée contre-révolutionnaire,
- une idée antidémocratique,
- une idée qui viole ouvertement l'un des articles les plus essentiels de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.



LE CONSEIL EUROPÉEN DES 18-19 OCTOBRE EST UN ÉNIÈME COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Ce énième Conseil européen des 18-19 octobre 2012 s'est terminé comme d'habitude tard dans la nuit, et s'est soldé comme d'habitude par un compromis boiteux que chacun comprend à sa façon.

La presse française, comme d'habitude, a ramené les débats à la seule opposition entre la France et l'Allemagne, et a, comme d'habitude, donné à penser que cette opposition s'était miraculeusement évanouie en fin de soirée pour tomber sur un compromis enchantant tout le monde.

Bien entendu, ce énième conte de fées ne changera rien à la suite des événements.

D'une part, ce n'est pas parce que les européens français - et les médias à leurs ordres - font comme si l'Europe à 27 se résumait au prétendu "couple franco-allemand" que cela fait disparaître les 25 autres États et leurs positions antagonistes qui contribuent à bloquer tous les débats.



La presse française fait toujours comme si le sort de la construction européenne dépendait de l'accord entre Paris et Berlin. La réalité est bien différente car chacun des 27 États défend âprement ses vues, sans oublier la Commission européenne qui ne peut manquer d'ajouter sa capacité de blocage à l'ensemble. C'est la raison pour laquelle le Sommet des 18-19 octobre 2012 a une nouvelle fois accouché d'une souris.

D'autre part, le compromis trouvé est fondé sur de nouvelles ambiguïtés. M. Hollande a eu beau se féliciter « d'un parfait accord avec nos amis allemands qui ont compris que l'union bancaire devait avoir des étapes, ce qu'ils avaient toujours défendu, et nous aussi. » En réalité, l'Allemagne a imposé un nouveau retard dans la mise en place de cette nouvelle usine à gaz.

Son entrée en vigueur désormais décidée pour "courant" 2013, et non plus début 2013 comme l'avait envisagé la Commission européenne, éloigne donc pour Madrid la possibilité de bénéficier d'une recapitalisation directe de ses banques. L'Espagne, qui comptait sur une mise en place rapide du dispositif pour recapitaliser directement ses banques, risque de faire les frais de ce nouveau retard car une telle recapitalisation (via le Mécanisme européen de stabilité MES), dépend de la mise en place d'un système de supervision bancaire unique en zone euro.

En outre, le conseil européen n'a abordé aucune discussion spécifique sur les plans de sauvetage des pays en difficulté de la zone euro, que ce soit à l'Espagne, dont le gouvernement reste réticent à faire une demande d'aide financière globale, ou à la Grèce. Les dirigeants de la zone euro se sont simplement contentés de « saluer les progrès de la Grèce pour remettre sur les rails son programme d'ajustement", et de préciser que « l'Eurogroupe examinera les résultats de l'examen" de la troïka des créanciers publics d'Athènes et "prendra les décisions nécessaires".

CONCLUSION : LE SOMMET DES 18-19 OCTOBRE A REPORTÉ LA MENACE DU DESSAISSEMENT DES PARLEMENTS NATIONAUX MAIS FRANÇOIS HOLLANDE LA TROUVE « TOUT-À-FAIT RESPECTABLE »

Quant à l'idée allemande d'un super commissaire européen doté d'un droit de veto sur les budgets nationaux, « c'est une thèse tout à fait respectable mais qui n'a pas été discutée ce soir. »

[[http://www.romandie.com/news/n/ Union bancaire Hollande se felicite d un calendrier plus rapide que prevu79191020120457.asp](http://www.romandie.com/news/n/Union_bancaire_Hollande_se_felicite_d_un_calendrier_plus_rapide_que_prevu79191020120457.asp)]

La dépêche AFP et journaux français y voient « une façon élégante de rejeter cette proposition défendue avec force par Mme Merkel quelques heures auparavant. »

[cf. par exemple <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/afp-00471799-sommet->

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
europeen-la-proposition-de-super-commissaire-a-l-economie-fait-un-flop-502268.php]

J'y vois quant à moi une façon extrêmement inquiétante - et pour tout dire scandaleuse - de ne pas mettre le holà immédiatement à une idée aussi fondamentalement contraire à 223 ans de République.

Mais il est vrai qu'entre la démocratie et la construction européenne, il faut choisir.

C'est ce que ne cesse de dire l'UPR depuis sa création. Et c'est aussi, finalement, ce que reconnaît implicitement le président de la République.

Sauf que lui a décidé d'être pour l'Europe et pour l'euro, et qu'il s'accommode donc d'une dérive de plus en plus funeste qui nous conduit tout droit vers une dictature continentale.

Tandis que tous les adhérents de l'UPR et moi-même avons fait le choix inverse : nous avons décidé de rétablir la liberté et la démocratie, et nous avons donc décidé de nous rassembler pour faire sortir la France de l'UE, de l'euro et de l'OTAN.

Les événements des mois et les années qui viennent auront au moins un mérite : ils feront ressortir de plus en plus clairement à l'ensemble de nos compatriotes que ce choix entre démocratie et Union européenne, est bel et bien le choix crucial qui s'offre à eux.

François ASSELINEAU